



# UNE STRATÉGIE EN FAVEUR DES PROCHES AIDANTS DU CANADA

Pour un Canada qui  
reconnaît, respecte et appuie  
le rôle essentiel des proches aidants  
dans la société



## LA COALITION CANADIENNE DES PROCHES AIDANTS

Créée en 2000, la Coalition canadienne des proches aidants (CCPA) est une coalition virtuelle réunissant plus de 40 organismes partenaires diversifiés qui œuvrent collectivement, et de manière autonome, à déterminer et à combler les besoins des proches aidants du Canada. La vision de la CCPA est celle d'« un Canada qui reconnaît et respecte le rôle essentiel des proches aidants dans la société, et qui appuie ce rôle tout en comprenant qu'il n'est pas un substitut à la responsabilité publique en matière de soins de santé et de services sociaux ». La CCPA est régie par quatre organismes signataires (l'Association canadienne de soins et services à domicile, le Centre affilié universitaire CSSS Cavendish, le centre de soins Saint Elizabeth et la société de soins et de services à domicile We Care), qui veillent au respect des intérêts collectifs des partenaires et des obligations et à l'efficacité de la structure opérationnelle.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter notre site Web au [www.ccc-ccan.ca](http://www.ccc-ccan.ca).

© Coalition canadienne des proches aidants, octobre 2013.

Il est interdit de reproduire ou de retransmettre intégralement ou partiellement la présente publication sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, par reproduction électronique ou mécanique, par photocopie, par enregistrement ou autrement, ou de l'extraire d'un système de recherche documentaire sans avoir obtenu l'autorisation écrite préalable de l'éditeur et des rédacteurs, faute de quoi cet acte constitue une violation de la loi sur le droit d'auteur.

# PORTRAIT DES PROCHES AIDANTS



**LES PROCHES AIDANTS DISPENSENT** des soins et prêtent assistance<sup>i</sup> à un membre de leur famille ou à un proche ayant besoin de soutien en raison de son état de santé physique, mentale ou cognitive. Grâce aux efforts, à la compréhension et à la compassion des proches aidants, les bénéficiaires de soins peuvent vivre dans la dignité et prendre une part plus active à la société. Les problèmes de santé nécessitant les soins de plus de huit millions de Canadiens proches aidants sont sérieux. Selon Statistique Canada, 28 % des proches aidants invoquent la nécessité de prodiguer à leurs proches des soins liés au vieillissement. Viennent ensuite le cancer (11 %), les maladies cardiovasculaires (9 %) et les problèmes de santé mentale (7 %)<sup>1</sup>. La complexité et la persistance de ces problèmes de santé ont également une incidence sur la durée et l'intensité des soins prodigués par les proches aidants, qui fournissent en moyenne de 16 à 28 heures de soins par mois<sup>2</sup>. De plus, pour la majorité des proches aidants (89 %), les soins dispensés peuvent s'échelonner sur une ou plusieurs années<sup>3</sup>.

On devient proche aidant de manière soudaine, en raison souvent d'un problème de santé soudain et habituellement de l'apparition d'une maladie chronique, et cette responsabilité incombe à des hommes et des femmes de toutes les tranches d'âge et de revenu, issus de toutes les couches de la société. Vingt-huit pour cent des Canadiens ont déclaré avoir prodigué des soins à un membre de leur famille ou à un ami ayant un problème de santé chronique, une incapacité ou des problèmes liés au vieillissement au cours des douze derniers mois<sup>4</sup>.

*« La question n'est pas de savoir si vous deviendrez proche aidant, mais quand vous le deviendrez. »*

NADINE HENNINGSEN, *présidente, Coalition canadienne des proches aidants*

Les soins prodigués par les proches ont un prix. De nombreux proches aidants (41 %) puisent à même leurs économies personnelles pour surmonter leurs difficultés financières et dépensent directement de 100 \$ à 300 \$ par mois dans le cadre de leurs responsabilités en qualité de proches aidants<sup>5</sup>. Les proches aidants qui occupent un emploi font face à bien des défis, notamment les interruptions de travail, la perte de productivité, les journées d'absence du travail, la réduction des heures de travail ou le renoncement aux occasions d'avancement. Une étude menée en 2012 par Statistique Canada a démontré que 43 % des proches aidants ont vu leur nombre d'heures travaillées réduit en raison de leurs responsabilités d'aidant<sup>6</sup>. Les répercussions de la prestation des soins par les proches aidants sur l'emploi qu'ils occupent représentent une perte de productivité pour les employeurs et pour l'économie en général, qui correspond annuellement à 157 000 employés à plein temps<sup>7</sup>.

Les proches aidants plus jeunes (en général âgés de 7 à 18 ans) qui dispensent des soins à un parent, un grand-parent ou un autre membre de leur famille souffrent souvent de stress, d'anxiété et d'isolation sociale. Les jeunes proches aidants sont confrontés à des défis qui leur sont propres, comme terminer leurs études, conserver leurs cercles sociaux et prendre des décisions importantes quant à leur avenir. Plutôt que d'avoir à concilier le travail et les obligations familiales, les jeunes proches aidants doivent composer avec les exigences scolaires et la vie sociale, souvent au détriment des compétences sociales et de l'éducation qui seraient garants de leur avenir et de leur mieux-être<sup>8</sup>.

*« L'effort est récompensé, car l'être aimé se sent bien et est en sécurité et bien soigné. L'expérience vous changera pour toujours<sup>9</sup>. »*

MUFFET, *proche aidante dévouée (Alzheimer's Association, 2013)*

<sup>i</sup> Les tâches du proche aidant peuvent englober le pansement des plaies et les injections, délégués par un professionnel de la santé; les soins personnels, dont le bain, l'habillage, l'alimentation ou la toilette; les activités de soutien à domicile, dont la préparation des repas, l'organisation ménagère, la gestion des médicaments ou l'aide à la gestion financière; ainsi que des activités comme la coordination de la myriade de services dont le bénéficiaire a besoin.



# POURQUOI UNE STRATÉGIE EN FAVEUR DES PROCHES AIDANTS?

**PRODIGUER DES SOINS** à un être aimé, un ami ou un voisin n'a rien de nouveau, mais le contexte s'est transformé. Outre les conditions socio-économiques, qui ont grandement changé, le vieillissement de la population, le rétrécissement du bassin de main-d'œuvre et l'instabilité de l'économie mondiale ont une incidence qui prendra de l'ampleur avec le temps.

La cellule familiale se rétrécit, se diversifie et se disperse. Les possibilités et attentes en matière d'emploi évoluent : plus de femmes entrent sur le marché du travail plus tard au cours de leur vie et plus de personnes retardent le départ à la retraite. Notre population vieillit et l'espérance de vie augmente, de même que le nombre de maladies chroniques et de blessures. Ces changements socio-économiques ont une incidence importante sur la capacité des proches aidants à travailler, à prendre part à la vie communautaire et à prendre soin de l'être aimé.

*« La santé est une question de chance, devenir proche aidant, une question de choix. »*

BRETT H. LEWIS, *auteur, Family Caregiving*

Les soins posent, et continueront de poser, un défi de taille pour nos systèmes de santé et de services sociaux, qui doivent satisfaire la demande croissante malgré des ressources limitées et affronter la hausse des coûts avec des budgets restreints. Les proches aidants représentent le pilier invisible de notre système de soins de santé, puisqu'ils dispensent environ 80 % des soins aux personnes ayant des problèmes de santé chroniques<sup>10</sup>. Une étude menée en 2009 a estimé qu'il en coûterait au total 25 milliards de dollars pour remplacer les proches aidants par de la main-d'œuvre rémunérée (selon les salaires et avantages sociaux actuels)<sup>11</sup>. Cela représente 14 % des dépenses totales en soins de santé au Canada<sup>12</sup>. Il faut reconnaître et valoriser l'apport des proches aidants et les protéger contre les conséquences d'une surcharge de travail.

## PORTÉE DE LA STRATÉGIE

**Cette stratégie concerne plus de 8 millions de Canadiens proches aidants et leurs familles.**

Selon Statistique Canada, au cours des 15 dernières années, le nombre de proches aidants a augmenté de plus de 5 millions au Canada, passant de 2,85 millions en 1997<sup>13</sup> à plus de 8 millions en 2012<sup>14</sup>. Les proches aidants sont issus de tous les milieux, jeunes ou moins jeunes, surtout des femmes et de plus en plus des hommes, et de toutes les catégories de revenu. Parmi eux, 84 % fournissent des soins à un proche parent, comme l'un des parents ou beaux-parents (48 %), un frère ou une sœur (10 %), le conjoint (8 %) ou un enfant (5 %)<sup>15</sup>. Outre la famille, 16 % des proches aidants s'occupent d'amis, de voisins ou de collègues<sup>16</sup>.



**DES PROCHES AIDANTS COMME...** Tom et Martha, tous les deux âgés de 75 ans, qui doivent s'occuper de leur fils Paul, un homme de 45 ans atteint de schizophrénie. Paul ne peut pas fonctionner seul. Tom et Martha commencent à se faire vieux et ont de plus en plus de mal à répondre aux besoins de leur fils. Puisque Paul ne souffre pas d'un handicap physique particulier en plus de sa schizophrénie, il n'a pas droit aux services offerts dans le cadre d'un programme de soins à domicile. Par conséquent, Tom et Martha consacrent un nombre incalculable d'heures chaque mois à prendre soin de leur fils et se font constamment du souci pour son avenir.

## Elle concerne les 5,0 millions d'ânés canadiens.

Les projections de Statistique Canada montrent qu'en 2011, le Canada comptait quelque 5 millions d'habitants de 65 ans et plus (14 % de la population), nombre qui devrait doubler d'ici 25 ans pour passer à 10,4 millions (23 % de la population). Actuellement, les problèmes de santé liés au vieillissement constituent les maux les plus courants qui compromettent l'autonomie des gens au sein de leur collectivité. Au fur et à mesure que s'accroît la prévalence des maladies chroniques liées au vieillissement, les pressions exercées sur les proches aidants prennent une ampleur proportionnelle.



**DES AÎNÉS COMME...** Claude, qui s'efforce tant bien que mal de s'occuper de sa femme Marie, 83 ans, atteinte de la maladie d'Alzheimer. L'état de santé de Marie se détériore et elle reçoit maintenant des soins palliatifs. Claude a promis à Marie qu'elle pourrait mourir à la maison. Claude a 87 ans. Outre plusieurs affections chroniques, il a des problèmes cardiaques et souffre d'arthrite. Ajoutées à ses propres ennuis de santé, les années passées à s'occuper de sa femme l'ont épuisé.

## Elle concerne les 2,3 millions<sup>17</sup> de proches aidants occupant un emploi.

Les proches aidants occupant un emploi doivent concilier le travail et le temps consacré à fournir des soins. Il en résulte souvent des conséquences négatives pour l'emploi, telles que des jours de travail perdus, une réduction des heures de travail ou le renoncement aux occasions d'avancement. Ces conséquences se traduisent par des pertes de revenu pour les proches aidants, leur famille et leur employeur. En 2011, plus de 520 000 proches aidants occupant un emploi se sont absentés du travail au moins un jour par mois pour dispenser des soins, ce qui totalise 1,48 million de jours/mois. De plus, plus de 313 000 personnes occupant un emploi ont réduit leur nombre d'heures de travail pour s'acquitter de leurs responsabilités de proche aidant. Cette réduction du nombre d'heures de travail rémunérées a également des répercussions sur les avantages sociaux, 14 % des proches aidants ayant indiqué avoir perdu une partie ou la totalité de leurs avantages sociaux, comme les prestations d'assurance-maladie complémentaire, les soins dentaires, le régime de retraite financé par l'employeur, l'assurance-vie et le régime d'assurance-médicaments d'ordonnance<sup>18</sup>.



**DES EMPLOYÉS COMME...** Sarah et George, un jeune couple qui prend soin de l'aînée Clara, trois ans, atteinte de paralysie cérébrale. Sarah a dû quitter son emploi parce que les besoins de Clara (alimentation par sonde, succion, bains, toilette, habillage, alimentation, exercices, mobilité, etc.) dépassaient grandement les services fournis par le programme de soins à domicile de la province. George voyage beaucoup pour son travail et, comme bien d'autres couples qui ont des enfants exigeant beaucoup de soins, Sarah et George disent que leur relation de couple est tendue et vulnérable. Leur fils commence à réagir et à se plaindre que sa mère ne s'occupe que de Clara. Sarah est épuisée et le couple, aux prises avec une situation financière et familiale difficile, se sent dépassé, sans espoir d'en voir la fin.

## Elle concerne tous les Canadiens.

Tous les Canadiens qui fournissent des soins à leurs proches ont besoin de soutien à tous les paliers de gouvernement. L'efficacité d'une stratégie en faveur des proches aidants repose grandement sur la coordination de toutes les initiatives fédérales, provinciales et municipales. Toutefois, les gouvernements ne peuvent à eux seuls endosser la vision d'« un Canada qui reconnaît, respecte et appuie le rôle essentiel des proches aidants dans la société ». Il importe que toutes les composantes de la société, y compris les secteurs public et privé et la population canadienne en général, travaillent de concert pour parvenir à concrétiser cette vision.



# PRINCIPES DIRECTEURS DE LA STRATÉGIE

**LES PRINCIPES DIRECTEURS** servent de fondement à la Stratégie en faveur des proches aidants du Canada. L'application de ces principes assurera la prise en considération des points de vue et des besoins des proches aidants, de leurs familles et de leurs proches dans l'exercice des activités et la prise de décisions qui les concernent.

## RESPECT

Les proches aidants sont reconnus, respectés et valorisés pour les soins qu'ils dispensent.

## CHOIX

Les proches aidants ont le choix de devenir partenaires de soins et ont le droit de déterminer leur degré d'engagement pour chacune des étapes du continuum de soins.

## AUTODÉTERMINATION

Les proches aidants ont le droit d'exprimer leurs besoins et d'obtenir du soutien.

# ÉLÉMENTS ESSENTIELS DE LA STRATÉGIE

**VOICI LES CINQ PRIORITÉS** définies par les proches aidants et les organismes qui leur viennent en aide. Ces priorités se veulent un point de référence pour élaborer les mesures législatives, les politiques et les programmes destinés à appuyer ce rôle primordial.

- 1 SAUVEGARDER LA SANTÉ ET LE MIEUX-ÊTRE DES PROCHES AIDANTS.
- 2 MINIMISER LE FARDEAU FINANCIER IMPOSÉ AUX PROCHES AIDANTS.
- 3 PERMETTRE L'ACCÈS À UNE INFORMATION ET UNE FORMATION CONVIVIALES.
- 4 CRÉER DES MILIEUX DE TRAVAIL ET D'ENSEIGNEMENT QUI RESPECTENT LES OBLIGATIONS DES PROCHES AIDANTS.
- 5 INVESTIR DANS LA RECHERCHE SUR LA PRESTATION DES SOINS PAR LES PROCHES AIDANTS, POUR PRENDRE DES DÉCISIONS FONDÉES SUR DES DONNÉES PROBANTES.

# RÉSULTATS DE LA STRATÉGIE

## Une stratégie qui va de l'avant

L'engagement concerté des gouvernements et de toutes les parties prenantes envers la stratégie constitue l'un des éléments essentiels du maintien de son dynamisme et de son efficacité. Le dialogue engagé partout au pays porte de plus en plus sur le mieux-être des proches aidants, comme en témoignent les lois et programmes adoptés aux paliers fédéral et provinciaux pour reconnaître l'apport des proches aidants. Voici des exemples parmi les réussites et les gains réalisés au cours des cinq dernières années <sup>ii</sup>.

*« Le plan de notre gouvernement tient également compte du temps et des ressources considérables fournis par les aidants familiaux. »*

GOUVERNEUR GÉNÉRAL DAVID JOHNSTON, *discours du Trône de 2011*

<sup>ii</sup> Pour une présentation plus détaillée des progrès accomplis partout au Canada depuis la mise en œuvre de la Stratégie en faveur des proches aidants, consultez le site Web de la CCPA au [www.ccc-ccan.ca](http://www.ccc-ccan.ca).

- Le **crédit d'impôt pour aidants familiaux** instauré en 2011 par le gouvernement fédéral accorde un allègement fiscal aux proches aidants de personnes à charge ayant une déficience. Un crédit non remboursable supplémentaire de 2 040 \$ leur est accordé en reconnaissance de leur apport précieux<sup>19</sup>.
- Le **programme Caregiver Benefit de la Nouvelle-Écosse** contribue à réduire le coût des soins grâce au versement mensuel de 400 \$ aux proches aidants des personnes à faible revenu. Cette aide financière permet également aux proches aidants de prendre soin d'eux-mêmes<sup>20</sup>.
- En juin 2011, le Manitoba a adopté le projet de loi 42 : la **Loi sur la reconnaissance de l'apport des aidants naturels**. La toute première du genre, cette loi progressiste a pour but de promouvoir la prise de conscience et la reconnaissance de l'apport des proches aidants et de leur fournir un meilleur soutien<sup>21</sup>.
- Le protocole de référence **Premier lien de la Société Alzheimer** permet de mettre en relation les personnes atteintes de démence et leurs proches aidants avec les services de soins et de soutien dont ils ont besoin, dès le diagnostic et tout au long de la maladie. Le programme est offert actuellement en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario et à Terre-Neuve-et-Labrador<sup>22</sup>.
- **CareAware** est un programme provincial innovateur dont l'objectif est de sensibiliser la population du Manitoba à l'importance des proches aidants. Les milieux de travail CareAware favorisent une culture d'entreprise positive et offrent des modalités de travail flexibles ainsi qu'un accès libre à l'information et au soutien, pour permettre aux proches aidants de concilier le travail et les responsabilités de prestation de soins<sup>23</sup>.
- Au Canada, de plus en plus de **projets de recherche** se penchent sur le rôle essentiel que les proches aidants jouent auprès de la population vieillissante. Parmi les sujets étudiés, mentionnons le travail des proches aidants dans le contexte de la dynamique familiale, du vieillissement de la population et de l'équilibre entre le travail et la vie personnelle.

## Soutenir l'élan

Pour continuer à marquer des progrès, il est primordial que cette stratégie produise des résultats mesurables et tangibles pour les proches aidants.

- **RECONNAISSANCE ET DÉTERMINATION DES BESOINS** : Les besoins des proches aidants font l'objet d'une évaluation. Les proches aidants reçoivent un soutien émotionnel, psychologique et physique qui les encourage à maintenir leurs efforts.
- **RÉPIT ACCESSIBLE ET SOUPLE** : Les programmes de soins de santé et de services sociaux offrent un soutien et des services de répit adéquats et adaptés aux divers besoins des proches aidants.
- **ALLÈGEMENT DU FARDEAU FINANCIER** : Les proches aidants ont accès à des mesures d'allègement fiscal pour couvrir leurs dépenses et compenser les pertes de revenu subies en raison de leur impossibilité d'occuper un travail à plein temps ou stable.
- **ACCÈS À DE L'INFORMATION ET À DES PROGRAMMES DE SOUTIEN ADÉQUATS** : Les proches aidants ont accès à l'information et aux programmes de soutien dont ils peuvent avoir besoin pour remplir leur rôle de manière constante et sécuritaire.
- **MILIEUX DE TRAVAIL ADAPTABLES QUI RESPECTENT LES OBLIGATIONS DES PROCHES AIDANTS** : Les employeurs offrent à leurs employés qui sont proches aidants des modalités de travail souples, des congés personnels, des avantages et des stratégies en matière de mieux-être comme le counseling.
- **PROGRAMMES DE FORMATION QUI RECONNAISSENT ET RESPECTENT LES BESOINS DES JEUNES PROCHES AIDANTS** : Les établissements scolaires et universitaires offrent du soutien et des ressources répondant aux besoins particuliers des jeunes proches aidants.
- **PRISES DE DÉCISION FONDÉES SUR DES DONNÉES PROBANTES** : Des mesures sont prises pour assurer la diffusion des résultats de recherche et des connaissances sur tous les aspects du travail des proches aidants, notamment les répercussions pour les soins de santé, l'incidence des politiques et services, les pratiques exemplaires et les aspects économiques et psychosociaux pour les proches aidants de tous âges.



# RÉALISER UNE VISION POUR LES PROCHES AIDANTS DU CANADA

« *Un Canada qui reconnaît, respecte et appuie le rôle essentiel des proches aidants dans la société* »

**LES PROCHES AIDANTS** sont fiers du rôle qu'ils jouent, et tous les Canadiens devraient éprouver la même fierté à l'égard d'une société si soucieuse du mieux-être de chacun. La présente stratégie, élaborée par la Coalition canadienne des proches aidants, constitue un élément fondamental pour faciliter la planification des mesures de manière concertée et, ce faisant, accorder voix au chapitre aux proches aidants. Les proches aidants de partout au pays réclament reconnaissance et soutien. Le temps est venu de poser des gestes audacieux et d'adopter des politiques claires et des mesures législatives englobantes afin d'appuyer les huit millions de proches aidants, qui font preuve d'engagement et d'abnégation pour fournir des soins, et dont les services réduisent largement les coûts publics, souvent au détriment de leur santé et de leurs finances personnelles.

Il est prioritaire, pour tous les Canadiens, de reconnaître officiellement et de respecter le rôle précieux que jouent les proches aidants pour assurer la viabilité de notre système de soins de santé et la prospérité de notre pays. Nous invitons les autorités fédérales, provinciales et municipales, les secteurs privé et public et tous les Canadiens à contribuer à réaliser notre vision, soit celle d'« un Canada qui reconnaît, respecte et appuie le rôle essentiel des proches aidants dans la société ».

1. Sinha, M. *Portrait des aidants familiaux*, 2012 (no 89-652-X au catalogue). Repéré le 24 septembre 2013 dans le site Web de Statistique Canada au [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2013/statcan/89-652-x2013001-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2013/statcan/89-652-x2013001-fra.pdf).
2. Fast J. « Les soins et la prise en charge : Une réalité de la vie. » *Transition*, 35 (2), pp. 4-9. L'Institut Vanier de la famille, Ottawa, Ontario, 2005.
3. Sinha, M. *Portrait des aidants familiaux*, 2012 (no 89-652-X au catalogue). Repéré le 24 septembre 2013 dans le site Web de Statistique Canada au [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2013/statcan/89-652-x2013001-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2013/statcan/89-652-x2013001-fra.pdf).
4. Sinha, M. *Portrait des aidants familiaux*, 2012 (no 89-652-X au catalogue). Repéré le 24 septembre 2013 dans le site Web de Statistique Canada au [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2013/statcan/89-652-x2013001-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2013/statcan/89-652-x2013001-fra.pdf).
5. Pollara. *10e édition du Sondage sur les soins de santé au Canada : Résumé des principaux résultats*. 2007, repéré au [http://www.hcic-sssc.ca/francais/files/CurrentContent/2007/2007\\_sssc.pdf](http://www.hcic-sssc.ca/francais/files/CurrentContent/2007/2007_sssc.pdf).
6. Sinha, M. *Portrait des aidants familiaux*, 2012 (no 89-652-X au catalogue). Repéré le 24 septembre 2013 dans le site Web de Statistique Canada au [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2013/statcan/89-652-x2013001-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2013/statcan/89-652-x2013001-fra.pdf).
7. Janet Fast (PI), Donna Lero, Karen Duncan, Chelsea Dunlop, Jacquie Eales, Norah Keating et Satomi Yoshino. *Employment consequences of family/friend caregiving in Canada Research on Aging, Policies and Practice*. Department of Human Ecology, University of Alberta, 2011.
8. Grant Charles, Tim Stainton et Sheila Marshall, School Of Social Work, University Of British Columbia. *Les jeunes aidants au Canada : les avantages et le coût cachés des soins prodigués par les jeunes*. L'Institut Vanier de la famille, 2012.
9. Alzheimer's Association. *Muffett's Story*. 2013, repéré au [http://www.alz.org/living\\_with\\_alzheimers\\_15512.asp](http://www.alz.org/living_with_alzheimers_15512.asp).
10. Fast, J., Niehaus, L., Eales, J. et Keating, N. *A profile of Canadian chronic care providers*. 2002.
11. Hollander, J. M., Liu, G. et Chappell, N. « Who cares and how much. » *Healthcare Quarterly*, 12(2), pp. 42-49, 2009.
12. Institut canadien d'information sur la santé. *Tendances des dépenses nationales de santé, 1975 à 2012*, tableau A1, dépenses totales de santé de 182 milliards de dollars en 2009.
13. Cranswick, K. « Les fournisseurs de soin au Canada », *Tendances sociales canadiennes*, Statistique Canada, 1997.
14. Sinha, M. *Portrait des aidants familiaux*, 2012 (no 89-652-X au catalogue). Repéré le 24 septembre 2013 dans le site Web de Statistique Canada au [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2013/statcan/89-652-x2013001-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2013/statcan/89-652-x2013001-fra.pdf).
15. Sinha, M. *Portrait des aidants familiaux*, 2012 (no 89-652-X au catalogue). Repéré le 24 septembre 2013 dans le site Web de Statistique Canada au [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2013/statcan/89-652-x2013001-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2013/statcan/89-652-x2013001-fra.pdf).
16. Sinha, M. *Portrait des aidants familiaux*, 2012 (no 89-652-X au catalogue). Repéré le 24 septembre 2013 dans le site Web de Statistique Canada au [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2013/statcan/89-652-x2013001-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2013/statcan/89-652-x2013001-fra.pdf).
17. Enquête générale sociale (EGS) de 2007 de Statistique Canada.
18. Sinha, M. *Portrait des aidants familiaux*, 2012 (no 89-652-X au catalogue). Repéré le 24 septembre 2013 dans le site Web de Statistique Canada au [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2013/statcan/89-652-x2013001-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2013/statcan/89-652-x2013001-fra.pdf).
19. *Plan d'action économique du Canada*, « Soutenir les aidants grâce au crédit d'impôt pour aidants familiaux ». 30 avril 2013, repéré au <http://actionplan.gc.ca/fr/blogue/soutenir-les-aidants-grace-au-credit-dimpot>.
20. Government of Nova Scotia. *Caregiver Benefit*. 2011, repéré au [http://www.gov.ns.ca/health/ccs/caregiver\\_benefit.asp](http://www.gov.ns.ca/health/ccs/caregiver_benefit.asp).
21. Assemblée législative du Manitoba. *Loi sur la reconnaissance de l'apport des aidants naturels*. 2010, repéré au <http://web2.gov.mb.ca/bills/39-5/b042f.php>.
22. Société Alzheimer du Canada. *Premier Lien*. 25 juillet 2013, repéré au <http://www.alzheimer.ca/fr/About-dementia/For-health-care-professionals/first-link>.
23. Care Aware : A Manitoba Initiative. *Workplace Cares*. 2012, repéré au <http://www.careaware.ca/workplace-cares.php>.